

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de VOLNAY

Du MARDI 08 OCTOBRE 2019

<u>Date de convocation</u> 27/09/2019	L'an DEUX MILLE DIX NEUF Le HUIT OCTOBRE à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Volnay, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe PINTO, Maire de la commune.
<u>Date d'affichage</u> 10/10/2019	
<u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 10	<u>Etaient présents</u> : Mesdames et Messieurs C. PINTO – J-Y. LAUDE – F. FAUQUE – C. BRÉAU – C. LALLIER – D. GRIGNON – E. BILLON – S. MEREUX – J. CARTIGNY – J. GILLES Formant la majorité des membres en exercice <u>Absent(s) excusé(s)</u> : A. LAUDEREAU – P. DURIEU – P-Y. LEGEAY – I. BRETON <u>Absent(s) non excusé(s)</u> : Néant <u>Secrétaire de séance</u> : Elodie BILLON Assistait également à la séance, P. DUVEAU, Secrétaire de Mairie

Objet 01 : Approbation du compte rendu de la séance du 3 septembre 2019

Chaque membre a reçu un exemplaire de la séance du 3 septembre 2019 avec sa convocation.
Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

Objet 02 : Modification des Attributions de compensation

Le Conseil Municipal de la commune de VOLNAY (Sarthe),
Vu le rapport de la CLECT en date du 17 juin 2019,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 septembre 2019 adopté à la majorité des 2/3 (copie de la délibération ci jointe),
Vu la nécessité d'une approbation en conseil municipal à la majorité simple sur ce même montant révisé de l'attribution de compensation,

Arrête le montant de l'attribution de compensation définitive pour la commune de VOLNAY à hauteur de 12.746,00 € à compter de l'année 2019 soit :

	Attribution de compensation
Nom Communes	
ARDENAY SUR MERIZE	324 391
BOULOIRE	245 205
LE BREIL SUR MERIZE	-3 043
CONNERRE	731 097
COUDRECIEUX	14 441
FATINES	74 364
LOMBRON	87 098
MAISONCELLES	504
NUILLE LE JALAIS	6 368
MONTFORT LE GESNOIS	201 793
SAINT CELERIN	-2 159

SAINT CORNEILLE	-685
SAINT MARS DE LOCQUENAY	4 105
SAINT MARS LA BRIERE	413 806
SAINT MICHEL DE CHAVAINES	7 028
SAVIGNE L'EVEQUE	203 742
SILLE LE PHILIPPE	17 248
SOULITRE	58 760
SURFONDS	3 409
THORIGNE SUR DUE	88 692
TORCE EN VALLEE	8 159
TRESSON	6 499
VOLNAY	12 746

Arrête que les nouvelles attributions seront régularisées à réception de la délibération du conseil municipal de la commune au titre de l'année 2019. A compter de 2020, le versement par douzième mensuel sera applicable.

Objet 03 : Modification des Attributions de compensation – Mission de conduite d'opération à caractère opérationnel pour l'aménagement d'un multiservices communal à Volnay

La Commune de VOLNAY,

- Face au constat de fermeture de son dernier commerce (dépôt de pains, viennoiserie, pâtisserie) très récemment (fin janvier 2019),
- Considérant sa volonté d'assurer au mieux une mission de service au public de qualité, de consolider et de diversifier dans ce contexte particulier l'armature commerciale de proximité et de première nécessité,
- Considérant la nécessité de bénéficier d'un pôle d'animation commercial et socio culturel, au cœur du village, répondant à des besoins non satisfaits à ce jour,

A décidé dans ce contexte particulier, après l'acquisition immobilière de l'immeuble sous enseigne « La Grenouillère », avec parallèlement la volonté de valorisation de l'ex bâtiment « cantine scolaire » propriété de la Commune, et contigu à ce dit immeuble, l'aménagement et mise en conformité avec les normes en vigueur, de l'ensemble des locaux mobilisables, pour l'essentiel aujourd'hui désaffectés, dans la perspective de ré ouverture d'un Multi services communal, dernier commerce du village, avec comme activités principales : « Bar, restaurant de jour et de fin de semaine, traiteur, service épicerie, dépôt de pains...presse locale... »

Pour mener à bien ce projet, la Municipalité souhaite s'associer, en complément d'une mission de maîtrise d'œuvre confiée à un Cabinet d'Architectes, des compétences spécifiques (médiation, négociations, montages financiers..) et expériences d'un professionnel habilité à cet effet, permettant d'optimiser les conditions de réalisation du Projet

Alain CHEVRÉ, Société AC. Consultant a formulé une proposition en ce sens et ce dans le cadre d'une mission de conduite d'opération à caractère opérationnel :

Le Contenu de la dite mission de conduite d'opération réalisée durant la phase opérationnelle s'établirait comme suit :

- Définition et formalisation du programme d'investissement conformément aux objectifs financiers, aux besoins et contraintes identifiés,
- Appui auprès de la Collectivité dans l'élaboration des différents dossiers de consultation publique dans la perspective de choix d'un Cabinet d'architectes, et de Bureaux de contrôle rattachés à la dite mission, Recherche et mobilisation des financements publics nécessaire à la réalisation du Projet, Établissement des dossiers de demande de subvention correspondant (État, Conseil Régional Pays de Loire, Conseil Départemental de la Sarthe),

- Médiation durant la phase de construction du Projet (esquisses, A.P.S, A.P.D...), rapprochement avec les partenaires concernés par le Projet (Professionnels hôtellerie restauration...), et les professionnels de la restauration sélectionnés dans la perspective de ré ouverture du dit établissement,
- Actualisation des données financières et budgétaires, en prolongement de la validation du coût d'objectif de l'opération, au stade de l'A.P.S. d'une part, après approbation des marchés publics de travaux d'autre part. Le nombre de journées effectives de travail, est arrêté à 6 jours, d'où une proposition d'honoraires arrêtée à 3 900 euros HT. (Prix intervention/jour : 650 euros HT).

Après débat et à l'unanimité des membres présents,

Considérant les références et expérience de Monsieur Alain CHEVRÉ, AC. Consultant, dans ce domaine, le Conseil Municipal :

- Approuve la dite proposition et le montant des honoraires correspondant,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué pour signer ladite convention ainsi, que toutes les pièces relatives à ce dossier,
- Précise que les crédits nécessaires à cette dépense ont été prévu au compte 2031 du budget 2019.

Objet 04 : Choix d'un bureau pour la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (SPS) relative à l'aménagement d'un multiservices communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la réglementation en vigueur, il convient dès à présent de retenir un bureau pour la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (SPS) relative à l'aménagement d'un multiservices communal à Volnay.

Il ajoute que six entreprises ont été contactées pour cette mission à savoir :

- La société BUREAU VERITAS à LE MANS (Sarthe), 7, avenue René Laennec,
- La société APAVE à LE MANS (Sarthe), 43, boulevard Winston Churchill,
- La société SOCOTEC à LE MANS (Sarthe), 167, rue de Beaugé,
- La société JARDIN Jacky à SAVIGNÉ L'ÉVÊQUE (Sarthe), « La Morinière »,
- La société GARNIER Alain à SURFONDS (Sarthe), 20, rue du Cheval Blanc,
- La société FAUCON Nicolas à BOULOIRE (Sarthe), 9, rue du Jeu de Paume.

Suite à cette consultation, quatre sociétés ont déposé une offre, il s'agit de :

- La société BUREAU VERITAS à LE MANS (Sarthe), 7, avenue René Laennec, pour un montant global Hors Taxes de 1.500,00 €, soit Toutes Taxes Comprises de 1.800,00 €,
- La société APAVE à LE MANS (Sarthe), 43, boulevard Winston Churchill, pour un montant global Hors Taxes de 2.280,00 €, soit Toutes Taxes Comprises de 2.736,00 €,
- La société SOCOTEC à LE MANS (Sarthe), 167, rue de Beaugé, pour un montant global Hors Taxes de 2.487,50 €, soit Toutes taxes Comprises de 2.985,00 €,
- La société JARDIN Jacky à SAVIGNÉ L'ÉVÊQUE (Sarthe), « La Morinière », pour un montant global Hors Taxes de 3.207,80 €, soit Toutes Taxes Comprises de 3.849.36 €.

Monsieur Frédéric FAUQUE, 2^{ème} Adjoint au Maire, responsable des bâtiments communaux, précise qu'après avoir étudié les différentes propositions, seule la société SOCOTEC répond parfaitement à la mission demandée. Il présente à l'assemblée un tableau répertoriant les différentes prestations proposées par chacune des entreprises.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal :

- Retient la proposition de la société SOCOTEC à LE MANS (Sarthe), Bâtiment Jupiter, 167, rue de Beaugé, d'un montant global Hors Taxes de 2.487,50 €, soit Toutes Taxes Comprises de 2.985,00 €, pour la mission SPS relative à l'aménagement d'un multiservices communal à Volnay,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier,
- Précise que les crédits nécessaires à cette dépense ont été prévus au compte 2313 du budget communal 2019.

Objet 05 : Choix d'un bureau pour les diagnostics amiante et plomb relatifs à l'aménagement d'un multiservices communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à la réglementation en vigueur, il convient dès à présent de retenir un bureau pour les diagnostics amiante et plomb relatifs à l'aménagement d'un multiservices communal à Volnay.

Il ajoute que deux entreprises ont déposé une offre à savoir :

- La société AUDITAT à SAINT MARS LA BRIERE (Sarthe), 2, rue du Mans, pour un montant global Hors Taxes de 1.650,00 €, soit Toutes Taxes Comprises de 1.980,00 €,
- La société SOCOTEC à LE MANS (Sarthe), 167, rue de Beaugé, pour un montant global Hors Taxes de 1.200,00 €, soit Toutes Taxes Comprises de 1.440,00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Retient la proposition de la société SOCOTEC à LE MANS (Sarthe), Bâtiment Jupiter, 167, rue de Beaugé, d'un montant Hors Taxes 1.200,00 €, soit Toutes Taxes Comprises de 1.440,00 €, pour les diagnostics amiante et plomb relatifs à l'aménagement d'un multiservices communal à Volnay,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier,
- Précise que les crédits nécessaires à cette dépense ont été prévus au compte 2313 du budget communal 2019.

Objet 06 : Décision Modificative N° 1

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'inscription des crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Ligne	Chapitre	Imputation	Libellée	Montant
1	20	2031	Frais d'études	6.804,00 €
2	20	2051	Concessions et droits similaires	1.000,00 €
3	21	2118	Autres terrains	2.346,00 €
4	21	21312	Bâtiments scolaires	-10.150,00 €
TOTAL				= 0,00 €

Objet 07 : Choix d'un bureau de contrôle pour les missions L, LE, SEI, TH, ATT TH, Hand et ATT Hand relatives à l'aménagement d'un multiservices communal à VOLNAY (Sarthe)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à la réglementation en vigueur, il convient dès à présent de retenir un bureau pour les missions de contrôle technique L, LE, SEI, TH, ATT TH, Hand et ATT Hand relatives à l'aménagement d'un multiservices communal à Volnay.

Il ajoute que trois entreprises ont été contactées pour ces missions à savoir :

- La société BUREAU VERITAS à LE MANS (Sarthe), 7, avenue René Laennec,
- La société APAVE à LE MANS (Sarthe), 43, boulevard Winston Churchill,
- La société SOCOTEC à LE MANS (Sarthe), 167, rue de Beaugé,

Ces trois sociétés ont déposé une offre ainsi qu'il suit :

- La société BUREAU VERITAS à LE MANS (Sarthe), 7, avenue René Laennec, pour un montant global Hors Taxes de 3.360,00 €, soit Toutes Taxes Comprises de 4.032,00 €,
- La société APAVE à LE MANS (Sarthe), 43, boulevard Winston Churchill, pour un montant global Hors Taxes de 3.500,00 €, soit Toutes Taxes Comprises de 4.200,00 €,
- La société SOCOTEC à LE MANS (Sarthe), 167, rue de Beaugé, pour un montant global Hors Taxes de 3.314,00 €, soit Toutes taxes Comprises de 3.976,80 €,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient la proposition de la société SOCOTEC à LE MANS (Sarthe), Bâtiment Jupiter, 167, rue de Beaugé, d'un montant global Hors Taxes de 3.314,00 €, soit Toutes Taxes Comprises de 3.976,80 €, pour les missions de contrôle technique L, LE, SEI, TH, ATT TH, Hand et ATT Hand relatives à l'aménagement d'un multiservices communal à Volnay,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier,
- Précise que les crédits nécessaires à cette dépense ont été prévus au compte 2313 du budget communal 2019.

Objet 08 : Choix d'un bureau pour la vérification initiale des installations électriques relative à l'aménagement d'un multiservices communal à Volnay

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à la réglementation en vigueur, il convient dès à présent de retenir un bureau pour la vérification initiale des installations électriques relative à l'aménagement sur la commune de Volnay d'un multiservices communal.

Il présente à cet effet une proposition de la société SOCOTEC à LE MANS (Sarthe), 167, rue de Beaugé, d'un montant Hors Taxes de 448,00 €, soit Toutes Taxes Comprises de 537,60 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Retient la proposition de la société SOCOTEC à LE MANS (Sarthe), Bâtiment Jupiter, 167, rue de Beaugé, d'un montant Hors Taxes 448,00 €, soit Toutes Taxes Comprises de 537,60 €, pour la vérification initiale des installations électrique relative à l'aménagement d'un multiservices communal à Volnay,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier,

- Précise que les crédits nécessaires à cette dépense ont été prévus au compte 2313 du budget communal 2019.

Objet 09 : Assujettissement à la T.V.A. sur les travaux de rénovation et sur le loyer du multiservices communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a déposé une demande de permis de construire afin de réaliser les travaux de transformation de l'ancienne cantine municipale et de l'ancien bar « La Grenouillère » situés respectivement au 4 et 6, rue Principale à Volnay en vue d'installer un multiservices communal destiné à être loué.

S'agissant d'un immeuble de rapport, les dépenses concernées par ces travaux ne sont pas éligibles au Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C. T.V.A.). Aussi, afin de pouvoir récupérer la T.V.A. et sur décision de l'assemblée délibérante, les travaux peuvent faire l'objet d'une option pour leur imposition volontaire afin de permettre l'assujettissement à la T.V.A. de ce local commercial.

Les locations d'immeubles nus des collectivités territoriales sont exonérées de la T.V.A., mais elles peuvent être imposées sur option (référence le Code Général des Impôts/Art 260-2). Ce local doit être utilisé pour les besoins de l'activité d'un preneur.

Ce multiservices communal remplit donc les critères d'assujettissement à la T.V.A. puisque sa location fera l'objet d'un bail commercial. L'assujettissement de ce local permettra à la commune de récupérer la T.V.A. sur les travaux. En revanche, la Commune devra s'acquitter d'une T.V.A. sur les loyers perçus.

Cet assujettissement à la T.V.A. devra faire l'objet d'une demande expresse auprès de la Direction Générales des Finances Publiques.

Pour ces raisons, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'opter pour l'assujettissement à la T.V.A. de ce local commercial.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- VALIDE cette proposition d'option de la T.V.A.,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'assujettissement sur les travaux de rénovation et d'aménagement de l'ancienne cantine municipale et de l'ancien bar « La Grenouillère » en multiservices communal donné en bail commercial.

Objet 10 : Acquisition d'une licence IV auprès de la SARL « La Grenouillère »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal suite à la fermeture du dernier commerce alimentaire sur la commune de Volnay a décidé d'aménager dans les locaux de l'ancienne cantine municipale et de l'ancien Bar « La Grenouillère », un multiservices communal destiné à être loué pour garantir un service commercial de proximité et redynamiser le centre de l'agglomération.

Il ajoute que pour le fonctionnement de ce multiservices communal qui aura comme principales activités un bar et un restaurant, il est indispensable que la commune de Volnay se porte acquéreur de la licence IV actuellement détenue par la SARL « La Grenouillère ».

Monsieur le Maire précise qu'il s'est entretenu avec les gérants de la SARL « La Grenouillère » et que ceux-ci sont prêts à céder cette licence IV dont ils sont propriétaires depuis le 1^{er} janvier 2007 pour le prix de 7.000,00 € hors frais notariés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4^{ème} catégorie au prix de 7.000,00 € (hors frais de notaire),
- Désigne Maître Benoît PLANCHER, Notaire au MANS (Sarthe), 4, rue de l'Eventail, pour rédiger l'acte notarié,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier,
- Précise que les crédits nécessaires à cette acquisition ont été prévus au chapitre 20 du budget 2019.

INFORMATIONS DIVERSES

- Inauguration du city stade

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'inauguration du city stade situé à proximité du groupe scolaire de Volnay aura lieu le samedi 12 octobre 2019 à 11h00 en présence de Madame Marietta KARAMANLI, Députée.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 19 novembre 2019 à 20 heures 30 minutes

Début de séance : 20 heures 30 minutes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15 minutes

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Séance du 08 octobre 2019

Noms	Présents	Absents	Excusés	Signatures
Christophe PINTO	X			
Jean-Yves LAUDE	X			
Frédéric FAUQUE	X			
Amélie LAUDEREAU			X	
Céline BRÉAU	X			
Christian LALLIER	X			
Danielle GRIGNON	X			
Elodie BILLON	X			
Peggy DURIEU			X	
Sonia MEREUX	X			
Pierre-Yves LEGEAY			X	
Joël CARTIGNY	X			
Joël GILLES	X			
Isabelle BRETON			X	

